

### CONFÉDÉRATION SUISSE

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

<sub>①</sub> CH 671 134 G A3

(51) Int. Cl.4: G 04 B

E 05 B 19/00 G 04 B 47/00

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

# 72 FASCICULE DE LA DEMANDE A3

(21) Numéro de la demande: 284/87

(71) Requérant(s): Michel Wermeille, Boécourt

(22) Date de dépôt:

27.01.1987

(72) Inventeur(s): Wermeille, Michel, Boécourt

(42) Demande publiée le:

15.08.1989

(74) Mandataire: Cabinet S. Tordion, Neuchâtel

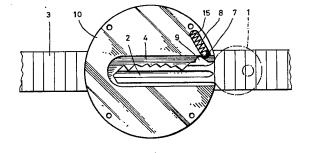
(44) Fascicule de la demande publié le:

15.08.1989

(56) Rapport de recherche au verso

## (54) Dispositif de rangement d'une clé de sûreté.

[57] Le dispositif de rangement d'une clé de sûreté met une clé de secours à disposition de la personne qui a oublié ou perdu la clé usuelle, par exemple de la porte d'entrée de sa maison, de son appartement ou la clé de sa voiture. A cet effet, la partie active (2) d'un double de la clé usuelle est soudée à une extrémité d'un bracelet (3) de montre. Elle est rangée dans une cavité (4), qui est formée entre les deux pièces (10) du double fond d'une boîte de montre. Une bille (7), qu'un ressort (8) pousse derrière un nez (9) de la clé, verrouille cette dernière en place.





Bundesamt für geistiges Eigentum Office fédéral de la propriété intellectuelle Ufficio federale della proprietà intellectuale

# RAPPORT DE RECHERCHE RECHERCHENBERICHT

Demande de brevet No Patentgesuch Nr

CH 284/87

HO 15 276

Catégorie Kategorie	DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS EINSCHLÄGIGE DOKUMENTE	Revendications con- cernées Betrifft Anspruch
	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes Kennzeichnung des Dokuments, mit Angabe, soweit erforderlich, der massgeblichen Teile	Nr.
х	US-A-4 125 920 (GRIMES) * Colonne 4, ligne 17 - colonne 5, ligne 2; figures *	1,2
Y	US-A-2 413 337 (SEGAL) * Figures *	1,2
Y .	US-A-3 793 858 (JONES) * Colonne 4, ligne 65 - colonne 6, ligne 33; figures *	1,2
A	US-A-2 166 687 (KEHL)  * Figures 1,9 *	1,3,4,
A	CH-A- 242 902 (MOREL) * Figures *	1,2,6
A	CH-A- 252 851 (BEDRI-HUSSEIN GOSTKOWSKI) * Figures *	6
A ·	US-A-2 597 170 (OLDAL) * Figures *	1,2,8
Recherchie	techniques recherches erte Sachgebiete GO4B , A44C , A45C	
(INT CL <sup>3</sup> )	ement de la recherche/Abschlussdatum der Recherche Examinateur OEB/EPA Prüfer	
	13-10-1987	

20

### REVENDICATIONS

- 1. Dispositif de rangement d'une clé de sûreté, caractérisé en ce que seule la partie active (2) d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'un bracelet (3) et verrouillée dans une cavité (4) formée dans une boîte de montre située à l'autre extrémité du bracelet.
- 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la dite cavité (4) est située entre les deux parties (10, 12) d'un double fond de la boîte.
- 3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que la partie intérieure (12) du fond est pressée contre une garniture d'étanchéité (13) par la partie extérieure (10), qui est fixée à la carrure (5) de la boîte par des vis (11).
- 4. Dispositif selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé en ce qu'une bille (7), soumise à l'action d'un ressort (8), verrouille la clé en passant par-delà un nez (9) de cette dernière, lors de son introduction dans la boîte.
- 5. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que la cavité (4) pour la clé est constituée par une creusure de la partie extérieure (10) du fond.
- 6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'une seconde clé est fixée à l'autre extrémité du bracelet jouxtant la boîte, les deux clés étant fixées aux moitiés opposées de la largeur du bracelet (3) de façon à se ranger côte à côte dans la boîte.

### **DESCRIPTION**

L'invention vise à tenir constamment à disposition un double d'au moins une clé de sûreté qu'il faudrait normalement toujours porter sur soi. Une telle clé est, par exemple, celle d'entrée d'une maison ou d'un appartement, qui est habituellement rattachée à un trousseau qu'on est censé garder toujours sur soi.

Il arrive malheureusement que ce trousseau reste dans un autre vêtement que celui qu'on porte ou bien qu'on l'oublie quelque part à l'extérieur ou encore qu'on le perde. Dans le cas d'une porte d'entrée à fermeture automatique, il peut même arriver qu'on fasse quelques pas hors de sa maison ou de son appartement en tenue d'intérieur, donc sans ses clés, en laissant la porte entrouverte, qui s'est refermée quand on revient. Des problèmes semblables peuvent se poser à propos de la clé de voiture.

Il est donc souhaitable d'avoir toujours sur soi une clé de secours. A cet effet, cette clé de secours doit naturellement être intégrée à un objet dont on ne se sépare jamais. Un tel objet est, pour la plupart des personnes, une montre-bracelet.

Aussi connaît-on de telles montres, dans lesquelles une clé de sûreté est montée dans le fermoir du bracelet (US-4 125 920).

Cette solution a toutefois l'inconvénient d'épaissir notablement ce fermoir, cela d'autant plus que la partie active de la clé est plate, tandis que le fermoir lui-même est incurvé.

On connaît également des montres-bracelets dans lesquelles une clé est camouflée sous la montre (US-2 166 687).

Cette solution prévoit toutefois le jumelage insolite de deux boîtiers pour avoir une longueur qui suffise à recouvrir une clé de sûreté.

L'invention vise à intégrer une clé de sûreté à une montre-bracelet, en évitant les inconvénients des solutions connues. A cet effet, seule la partie active d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'un bracelet et verrouillée dans une cavité formée dans une boîte de montre (revendication 1).

plaque 14, insérée entre les deux parties 10, 12 préférence, la cavité 4 et le logement 15 pour le ressort 8 sont cependant creusés dans la partie fond plein et épais, comme le montre la fig. 1.

Une seconde clé pourrait être fixée à l'autre d'une clé de sûreté entre les deux parties 10, 12 préférence, la cavité 4 et le logement 15 pour le ressort 8 sont cependant creusés dans la partie d'une préférence, la cavité 4 et le logement 15 pour le ressort 8 sont cependant creusés dans la partie d'une préférence, la cavité 4 et le logement 15 pour le ressort 8 sont cependant creusés dans la partie d'une préférence, la cavité 4 et le logement 15 pour le ressort 8 sont cependant creusés dans la partie d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une préférence, la cavité 4 et le logement 15 pour le ressort 8 sont cependant creusés dans la partie d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté est fixée à une extrémité d'une clé de sûreté

Le dispositif selon l'invention comprendra de préférence une boîte à double fond et la clé de secours sera logée entre les deux parties de ce fond (revendication 2). Cette disposition peut servir à réaliser avantageusement la fermeture étanche de la cavité renfermant le mouvement de la montre (revendication 3).

Un simple mécanisme avec bille à ressort peut suffire à assurer le verrouillage de la clé dans la boîte de montre (revendication 4). Quant au logement de la clé, il sera de préférence formé dans la partie extérieure du fond (revendication 5).

Enfin, le dispositif selon l'invention se prête à fixer une clé à chacune des extrémités du bracelet, qui jouxtent la boîte. Pour cela, il suffit de fixer les deux clés dans l'une et l'autre moitié de la largeur du bracelet (revendication 6).

Une forme d'exécution du dispositif de rangement selon 15 l'invention est représentée schématiquement et à simple titre d'exemple au dessin, dans lequel:

la fig. 1 est une vue en plan de l'intérieur de la partie externe du fond d'une boîte de montre, garni d'un bracelet, et

la fig. 2 est une vue en coupe de la fig. 1.

La tête 1 de la clé représentée à la fig. 1 a été éliminée. La partie active 2, restante de cette clé, est soudée à une extrémité d'un bracelet 3 qui, dans l'exemple représenté, est métallique. Il est toutefois bien entendu que le bracelet pourrait aussi être en matière synthétique et présenter, à son extrémité, un embout de métal auquel serait soudée la partie active 2 de la clé. Le bracelet pourrait même être tout entier en matière synthétique. Dans ce cas, la tête 1 de la clé ne serait pas éliminée entièrement; on en laisserait subsister un moignon, qui pourrait être engagé dans une fente pratiquée à travers l'extrémité du bracelet, au milieu de son épaisseur, puis fixé à ce dernier, par exemple par des rivets. Un ou plusieurs trous pourraient aussi être percés dans le dit moignon et la matière synthétique du bracelet être injectée autour de ce moignon et dans ses trous. Le bracelet pourrait encore être en toile, dont une extrémité passerait dans une boucle rectangulaire allongée et serait repliée autour d'un des longs côtés de la boucle, sur le corps du bracelet et fixée à celui-ci, la partie active 2 de la clé étant soudée à l'autre côté 40 long de la boucle.

La partie active de la clé ne doit pas nécessairement être dentelée. Elle pourrait aussi présenter des évidements plus ou moins profonds ou des rainures dans ses faces.

La partie 2 de la clé est rangée tout entière dans une cavité 4, de façon que l'extrémité du bracelet 3 arrive à fleur de la carrure 5 de la boîte (fig. 2), dans laquelle est monté le mouvement 6 de la montre. La partie 2 de la clé est verrouillée dans la cavité 4 par une bille 7, qu'un ressort 8 pousse derrière un nez 9 de la clé.

Avec ce mode de verrouillage, la clé ne risque pas de sortir intempestivement de la cavité 4, lorsque la montre est portée. Le bracelet exerce alors, en effet, une traction oblique par rapport à la boîte de la montre et cette traction produit un coincement de la clé dans son logement. Pour la dégager, il faut tirer le bracelet parallèlement à la boîte.

La fig. 2 montre que la boîte représentée comprend un double fond. La partie externe 10 de ce fond est fixée à la carrure par quatre vis, dont une seule, 11, est visible dans la fig. 2. Cette partie 10 comprime la partie interne 12 du fond sur une garniture d'étanchéité 13. Dans l'exemple représenté à la fig. 2, la cavité 4 est constituée par une découpure d'une plaque 14, insérée entre les deux parties 10, 12 du fond. De préférence, la cavité 4 et le logement 15 pour la bille 7 et son ressort 8 sont cependant creusés dans la partie externe d'un fond plein et épais, comme le montre la fig. 1.

Une seconde clé pourrait être fixée à l'autre extrémité du bracelet jouxtant la boîte. Dans ce cas, ces deux clés devraient être fixées vers les bords opposés des extrémités du bracelet, de façon à se ranger l'une à côté de l'autre dans la boîte de la montre.

Dans tous ces cas, le bracelet est généralement muni d'un fermoir usuel pour détacher la montre du poignet et l'y monter.

Un autre mode de verrouillage de la clé que celui représenté à la fig. 1 pourrait être prévu. Un plot à ressort

pourrait, par exemple, être monté sur une partie de la boîte, ce plot s'engageant dans un trou de la clé.

De préférence, une ébauche de partie active de la clé sera fixée au bracelet en cours de fabrication, en laissant le soin à l'acheteur de faire façonner cette ébauche selon son modèle de clé

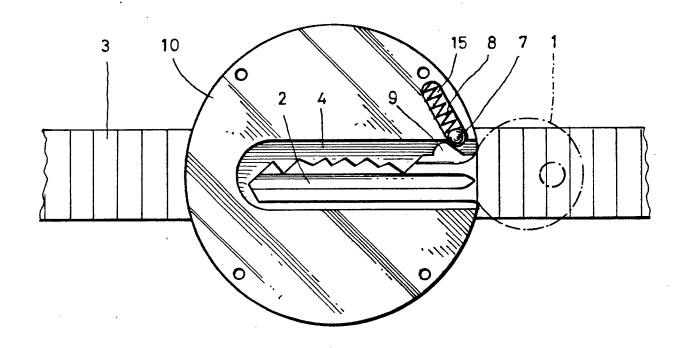


FIG. 1

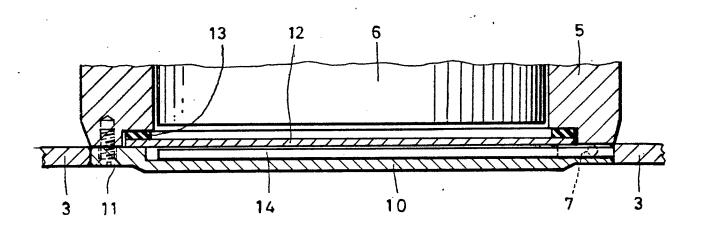


FIG. 2